

COMMUNE D'AUBRY DU HAINAUT**ARRÊTE DU MAIRE**

Nous, Raymond Zingraff, Maire de la commune d'AUBRY DU HAINAUT,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2212-2, L2213-1 et L2213-5, L2512-13 et R2213-1,

Vu le Code de la route et notamment les articles R411-5, R411-8 et R411-20,

Vu la demande présentée le 04 août 2022 par l'association Étoile Cycliste Aubry du Hainaut, dont le siège est 34 Rue de l'Épeautre 59494 Aubry-du-Hainaut, représentée par Monsieur Hervé POTTIER, lequel sollicite l'autorisation d'organiser un vide grenier Rue du Moulin, Rue des Épis, Rue de l'Épeautre, rue Pasteur le Dimanche 28 Août 2022 de 05h00 à 20h00.

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour règlementer la circulation et le stationnement dans cette rue.

ARRÊTONS

Article 1 : Monsieur Hervé POTTIER, Président de l'Association Étoile Cycliste Aubry du Hainaut, est autorisé à organiser un vide grenier le Dimanche 28 Août 2022 de 05h00 à 20h00, Rue du Moulin, Rue des Épis, Rue de l'Épeautre, Rue Pasteur.

Article 2 : Le stationnement des véhicules légers et poids lourds sera interdit pendant la durée de la manifestation au droit de la brocante qui sera installée sur les rue du Moulin, des Épis, de l'Épeautre et Pasteur ainsi que sur la voirie du Clos des Meuniers.

Article 3 : La circulation sera interdite sur le lieu de la manifestation. L'association Étoile Cycliste Aubry du Hainaut mettra un parking à disposition des résidents des rues concernées par la brocante.

Article 4 : Par dérogation à l'article 3, les voies sus-énumérées pourront être utilisées par les véhicules de médecins, ambulances, Police et Services de secours et de lutte contre l'incendie.

Article 5 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'organisateur, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire du District de Police de Valenciennes
- Monsieur le Président de l'Association Étoile Cycliste Aubry du Hainaut
- Monsieur le Chef de Centre de secours d'Anzin

Chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aubry-du-Hainaut, le 04 août 2022

Le Maire

R.ZINGRAFF



Signé le 04 août 2022

Transmis en préfecture le 05 août 2022